

Cinquante ans après, la CFTC défend toujours son supplément d'âme

Née en 1919, la Confédération française des travailleurs chrétiens fête aujourd'hui les 50 ans de son maintien, en 1964, après la scission avec la CFDT.

Malgré les difficultés, la CFTC défend toujours sa spécificité chrétienne.

Michel Frésil, 78 ans, se souvient comme si c'était hier du 7 novembre 1964. Ce jour-là au Palais des Sports de Paris, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) devient la Confédération française démocratique du Travail (CFDT) par 70,11 % des voix. Abandonnant toute référence à la morale sociale chrétienne.

Un pas que le jeune Michel, comptable à l'Agence France-Presse, refuse de faire. *« Pour moi, ce n'était pas possible car justement, si j'avais choisi la CFTC, c'est parce que c'était le seul syndicat à avoir cette référence »*. Comme Michel Frésil, près de 200 militants quittent alors la salle pour rejoindre le Musée social, rue Las-Cases, où ils décident de maintenir la CFTC *« authentique »*.

Les principes de la morale sociale chrétienne

Cinquante ans plus tard, la CFTC, qui s'inspire toujours *« des principes de la morale sociale chrétienne »*, comme le proclame l'article 1 de ses statuts, se rassemble à nouveau ce soir au Musée social pour célébrer ce choix.

N'a-t-elle pas déjoué les pronostics qui pariaient sur sa disparition en remportant 9,3 % des suffrages en 2013, au-dessus des 8 % nécessaires pour garder sa représentativité ? Néanmoins, la CFTC reste, en audience, le plus petit des cinq syndicats représentatifs, juste derrière la CFE-CGC des cadres. Et avec ses 135 000 adhérents, elle ne parvient à prendre part qu'à 23 % des négociations d'entreprise, 15 points de moins qu'en 2008.

« Il y a bien une valeur ajoutée CFTC »

« La CFTC a beaucoup compté. Mais aujourd'hui, face à une CFDT qui incarne le pôle réformiste, elle n'est plus qu'une force d'appoint, à l'utilité périphérique », estime carrément Guy Groux, chercheur au Cevipof.

« Dans les entreprises, la CFTC défend la même chose que la CFDT, à quelques détails près. Quelle utilité à une CFTC maintenue ? Je n'en vois pas », juge encore plus sévèrement Jean Kaspar, ancien de la CFTC et ex-secrétaire général de la CFDT.

« Pour les salariés qui ont voté pour nous, il y a bien une valeur ajoutée CFTC », défend au contraire Philippe Louis, le président du syndicat chrétien. Cependant, il serait hâtif de confondre cette spécificité avec la seule dimension religieuse. Non soutenue par l'épiscopat lors de son maintien, la CFTC a entretenu peu de relations avec l'Église.

« Une façon particulière de faire du syndicalisme »

Certes, quelques liens se sont retissés à l'occasion de la défense du lundi de Pentecôte, du repos dominical et plus récemment, du mouvement de la Manif pour tous, que la confédération n'a pas soutenu officiellement mais auquel plusieurs vice-présidents ont participé.

Aujourd'hui, les adhérents CFTC sont peu nombreux à faire cas de leurs convictions religieuses. *« Pour moi, qui suis athée, ça n'a aucune d'importance. En revanche ce que j'ai trouvé à la CFTC, c'est une façon particulière*

de faire du syndicalisme, une totale liberté d'action notamment », résume Jean-Marc Cicuto, délégué syndical central CFTC de Leroy-Merlin.

Une attention spécifique à la famille

« *Au-delà de l'indépendance par rapport au politique, sujet sur lequel, contrairement à la CFDT, la CFTC a toujours été cohérente, la vocation du syndicalisme chrétien, c'est d'apporter un supplément d'âme* », explique Jean-François Vanneste, auteur de *La CFTC sans complexe*, qui sort aujourd'hui (Ed. SPFS/Frédéric Aymard/Salvator Diffusion).

Cela veut dire qu'« *à côté des revendications matérielles, nous défendons la dignité de la personne dans toutes ses dimensions* ». D'où une attention particulière portée à la famille, considérée comme la cellule de base de la société, à la conciliation vie professionnelle-vie privée et au repos dominical.

Mais aussi, au-delà des questions de salaires et d'emploi, aux conditions de travail, à la formation, au droit au reclassement après un licenciement. La CFTC défend aussi de longue date un « statut du travailleur » qui consiste à attacher des droits à une personne tout au long de sa vie, une idée désormais défendue par tous les autres syndicats.

« Le C de chrétien, c'est une boussole »

Organisation attachée à la personne humaine, la CFTC est surtout profondément réformiste. « *Comme la CFDT, la CFTC regarde l'entreprise comme une communauté humaine où le patron et les salariés ont des intérêts communs, à la différence de la CGT ou de FO qui les considèrent comme des forces forcément antagonistes* », résume Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail.

Mais plus qu'à la CFDT, précise Joseph Thouvenel, vice-président, « *chez nous, la grève ne vient qu'en dernier recours car nous considérons que la négociation n'est pas l'aboutissement du rapport de force mais la recherche, ensemble, d'un bien commun nécessaire* ».

C'est ainsi que paradoxalement, sur le dossier du repos dominical où elle se veut en pointe, la confédération répugne à attaquer les entreprises contrevenantes en justice, à la différence de l'intersyndicale du Clic-P, de peur de léser les salariés concernés. « *Le C de chrétien n'est pas une profession de foi, c'est une boussole*, conclut Joseph Thouvenel. *Il nous oblige à ne pas oublier nos priorités.* »

Presque cent ans d'histoire

1919 : près de 321 syndicats chrétiens se rassemblent pour créer la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), qui, bien que proche de l'Église et se réclamant de la doctrine sociale définie dans l'encyclique « *Rerum Novarum* », ne dépend pas juridiquement de la hiérarchie ecclésiastique.

1947 : après être passée dans la clandestinité pendant l'Occupation, la CFTC renaît à la Libération et progresse chez les ouvriers. Elle change ses statuts pour se référer non plus à « *Rerum Novarum* », mais à la « *morale sociale chrétienne* ».

1964 : majoritaires, les partisans de l'abandon de la référence chrétienne transforment la CFTC en CFDT. Privée de ses moyens, la CFTC « maintenue » redémarre à zéro. Elle est reconnue comme représentative depuis 1966.